



**PREFECTURE
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°2025-147

PUBLIÉ LE 21 OCTOBRE 2025

Sommaire

.Préfecture du Val-d'Oise / Cabinet du préfet

95-2025-10-20-00011 - arrêté 2025-1204 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 3
95-2025-10-17-00002 - arrêté N°2025-1138 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 4
95-2025-10-20-00010 - Arrêté N°2025-1209 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 5
95-2025-10-20-00009 - Arrêté N°2025-1210 accordant des récompenses pour acte de courage et dévouement (1 page)	Page 6

Direction départementale des territoires / Direction départementale des territoires

95-2025-09-29-00020 - AP 2025-061 modifiant l'AP 2024-040 donnant délégation signature à monsieur Nicolas Fontaine DDT du Val-d'Oise (14 pages)	Page 7
95-2025-10-20-00012 - Arrêté 2025-18519 donnant subdélégation de signature aux collaborateurs de M. Nicolas FONTAINE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise (28 pages)	Page 21

Direction départementale des territoires / Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires

95-2025-10-13-00030 - Arrêté préfectoral portant modification composition formation spécialisée sites paysages CDNPS (4 pages)	Page 49
95-2025-10-13-00031 - Arrêté préfectoral portant nomination membres formation spécialisée carrières CDNPS (3 pages)	Page 53

Direction départementale des territoires / Service urbanisme et aménagement durable

95-2025-10-13-00029 - Arrêté Préfectoral instaurant un Secteur de Renouvellement Urbain sur la commune d'Ecouen Ecouen (2 pages)	Page 56
--	---------

Direction interdépartementale de la police nationale /

95-2025-10-16-00011 - Arrêté modificatif n°2025-30 accordant subdélégation de signature en matière disciplinaire à la directrice interdépartementale adjointe de la police nationale du Val d'Oise (2 pages)	Page 58
--	---------



**ARRÊTÉ n° 2025-1204 accordant des récompenses
pour acte de courage et de dévouement**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret n°74-192 du 25 février 1974 relatif à la médaille pour acte de courage et de dévouement,

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du Président de la République du 9 mars 2022 portant nomination du préfet du Val-d'Oise, monsieur Philippe COURT ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet.

ARRÊTÉ :

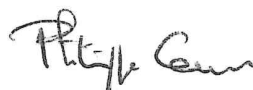
Article 1 – La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

- M. BLOUME Steeven, brigadier-chef, en fonction à la circonscription de police nationale d'Argenteuil
- Mme GODARD Adeline, gardienne de la paix, en fonction à la circonscription de police nationale d'Argenteuil
- M. ROQUELAURE-SOREL Yohann, gardien de la paix, en fonction à la circonscription de police nationale d'Argenteuil
- M. VOYER Samuel, élève gardien de la paix, affecté à l'école nationale de police de Toulouse

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le **20 OCT. 2025**

Le préfet,


Philippe COURT

**ARRÊTÉ n° 2025-1138 accordant des récompenses
pour acte de courage et de dévouement**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret n°74-192 du 25 février 1974 relatif à la médaille pour acte de courage et de dévouement,

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du Président de la République du 9 mars 2022 portant nomination du préfet du Val-d'Oise, monsieur Philippe COURT ;

Sur proposition du directeur interdépartemental de la police nationale du Val d'Oise

ARRETE :

Article 1er – La médaille d'argent 2ème classe pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

- Monsieur QUETTY Antony, brigadier-chef en fonction à la circonscription de police nationale d'Enghien-les-Bains

Article 2 – La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

- Monsieur AROSTEGUY Cédric, gardien de la paix en fonction à la circonscription de police nationale d'Enghien-les-Bains
- Monsieur CEIA Frédéric, gardien de la paix en fonction à la circonscription de police nationale d'Enghien-les-Bains
- Madame VUILLEMIN Doriane, gardien de la paix en fonction à la circonscription de police nationale d'Enghien-les-Bains

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val d'Oise.

Fait à Cergy, le 17 OCT. 2025

Le préfet,



Philippe COURT

**ARRÊTÉ n° 2025-1209 accordant des récompenses
pour acte de courage et de dévouement**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret n°74-192 du 25 février 1974 relatif à la médaille pour acte de courage et de dévouement,

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du Président de la République du 9 mars 2022 portant nomination du préfet du Val-d'Oise, monsieur Philippe COURT;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet.

A R R E T E :

Article 1 – La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

- **M. JIMENEZ Ludovic, gardien de la paix, en fonction à la circonscription de police nationale de Cergy**
- **M. VAUCELLE Cathy, gardienne de la paix, en fonction à la circonscription de police nationale de Cergy**
- **M. ROUSSELET Marion, policière adjointe, en fonction à la circonscription de police nationale de Cergy**

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 20 OCT. 2025

Le préfet,


Philippe COURT



**ARRÊTÉ n° 2025-1210 accordant des récompenses
pour acte de courage et de dévouement**

**Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret n°74-192 du 25 février 1974 relatif à la médaille pour acte de courage et de dévouement,

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du Président de la République du 9 mars 2022 portant nomination du préfet du Val-d'Oise, monsieur Philippe COURT;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet.

ARRÊTÉ :

Article 1 – La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

- M. LOUSSARARIAN Nicolas, gardien de la paix, en fonction à la circonscription de police nationale de Cergy

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 20 OCT. 2025

Le préfet,


Philippe COURT



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
et de l'appui territorial**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 25-061
modifiant l'arrêté préfectoral n° 24-040 du 29 juillet 2024
donnant délégation de signature à M. Nicolas FONTAINE,
directeur départemental des territoires du Val-d'Oise**

**LE PRÉFET DU VAL-D'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le règlement (UE) n° 01305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;

Vu le règlement (UE) n° 01306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts ;

Vu le code de la justice administrative ;

Vu le code de la procédure pénale ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du Président de la République en date du 9 mars 2022 portant nomination de M. Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise (hors classe) ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 10 avril 2024 portant nomination de M. Nicolas FONTAINE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires du Val-d'Oise à compter du 15 avril 2024 ; pour une durée de quatre ans ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les DDI ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 février 2001 relatif à la déconcentration de certains actes de gestion en matière de personnel des services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu les règlements de comptabilité publique et les instructions ministérielles qui définissent leurs modalités d'application ;

Vu l'arrêté n° 17320 du 26 mai 2023 relatif à l'organisation de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté n° 24-040 du 29 juillet 2024 donnant délégation de signature à M. Nicolas FONTAINE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas FONTAINE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, à l'effet de signer :

- tous les actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services relevant de son autorité,
- tous les actes concernant la gestion des personnels sur lesquels il a autorité et notamment les actes relatifs aux conditions individuelles du travail des agents, les actes relatifs aux rémunérations exceptionnelles liées à la manière de servir des agents, les actes relatifs au dialogue social interne aux structures bénéficiaires et des actes relatifs aux procédures disciplinaires des agents.
- dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions énumérés dans les annexes ci-jointes.

Article 2 : Délégation est donnée à Monsieur Nicolas FONTAINE, pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés publics et accords-cadres de travaux, fournitures et services, quel que soit leur montant, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique, pour les affaires relevant de ses attributions.

Article 3 : Monsieur Nicolas FONTAINE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, peut subdéléguer la délégation de signature qui lui est consentie, aux agents placés sous son autorité, par arrêté préfectoral publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-d'Oise. Le Préfet du Val-d'Oise sera informé du nom et des fonctions des subdélégataires.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Cergy, le 29 SEP. 2025

Le préfet



Philippe COURT

**ANNEXE N° 1 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de Nicolas FONTAINE,
Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise**

N° de code	Nature de la délégation
	1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE
	A – Gestion des personnels
1 a 1	Toutes les décisions et mesures de gestion des personnels titulaires et non titulaires en application de l'arrêté ministériel du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leur fonction dans les directions départementales.
1 a 2	Tous les actes relatifs aux conditions individuelles du travail des agents, les actes relatifs aux rémunérations exceptionnelles liées à la manière de servir des agents, les actes relatifs au dialogue social interne aux structures bénéficiaires et des actes relatifs aux procédures disciplinaires des agents.
	B – Gestion de patrimoine
1 b	Tout acte de gestion courante des biens affectés à la DDT du Val-d'Oise.
	C-DIVERS
1 c	Signature des conventions relatives à une mise à disposition gratuite ou payante de données géomatiques entre la DDT et les organismes demandeurs
	2 – Ordonnancement secondaire (BOP 181, 135, 149, 113 et 215)
2 a	Les propositions d'engagements auprès du Contrôleur Financier Déconcentré (CFD) et les pièces justificatives qui les accompagnent,
2 b	Les engagements juridiques matérialisés soit par des bons de commande, soit par des marchés à procédure adaptée, dans la limite de 90 000 euros HT,
2 c	Les pièces de liquidation des recettes et des dépenses,

**ANNEXE N° 2 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Nicolas FONTAINE,
Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise**

N° de code	Nature de la délégation
	2 – AGRICOLE A – CDOA
2 a	Convocation, présidence, rédaction et signature des procès-verbaux de la CDOA, des sections spécialisées, des commissions spécialisées et des groupes de travail spécifiques
	B - Installation
2 b 1	Décisions relatives aux aides à l'installation : dotation aux jeunes agriculteurs (D.J.A.), aide spéciale, agrément des plans de développement de l'exploitation, des plans d'entreprise, prêts bonifiés, suivi à l'installation, prononcé de déchéances
2 b 2	Décisions relatives au Fonds d'Incitation et de Communication pour l'Installation en Agriculture (F.I.C.I.A.) et décisions relatives à l'Accompagnement à l'Installation Transmission en Agriculture (AITA)
2 b 3	Arrêtés et décisions relatifs au dispositif d'accompagnement à l'installation, au parcours à l'installation des jeunes agriculteurs, au plan de professionnalisation personnalisé et au financement des structures liées
	C – Modernisation
2 c	Décisions relatives au Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (P.M.B.E) , au Plan Végétal Environnemental (P.V.E), au Plan de Performance Énergétique (PPE) et au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE)
	D - Agriculteurs en difficultés et aides conjoncturelles
2 d 1	Décisions relatives aux plans de redressement et aux aides concourant au redressement : prises en charge d'intérêts, plans de paiement des cotisations sociales, prises en charge de cotisations sociales, etc.
2 d 2	Décisions relatives aux aides à la réinsertion professionnelle
2 d 3	Décisions relatives à la prise en charge des frais d'expertise et des aides au suivi
2 d 4	Décisions relatives aux aides conjoncturelles et plans exceptionnels de soutien aux exploitations
	E –Retraite agricole
2 e 1	Décisions relatives à l'autorisation temporaire de poursuite d'activité.
2 e 2	Décisions relatives à la préretraite agricole
	F–aides directes, mises en place pour le soutien des productions végétales et animales se rapportant à la PAC
2 f 1	Décisions relatives aux aides directes aux agriculteurs dans le cadre de la politique agricole commune, y compris concernant les contrôles
2 f 2	Toutes décisions relatives aux aides à l'assurance récolte et à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) et aux conséquences données aux contrôles administratifs
2 f 3	Décisions relatives aux Droits à Paiement Unique (D.P.U.) et aux Droits à paiement de Base (DPB) : tous actes, avis, documents et décisions pris en application du Code Rural et relatifs à la mise en œuvre et au traitement de ces droits et de l'aide au revenu prévue par la réglementation européenne
2 f 4	Arrêté fixant les règles relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales, notamment les dates de fauchage et de broyage des terres en jachères
2 f 5	Validation des retours de contrôles au titre de la conditionnalité
2 f 6	Conventions, arrêtés et décisions relatifs aux mesures agro-environnementales et aux conséquences données aux contrôles administratifs
	G– Calamités agricoles
2 g 1	Comité départemental d'expertise : convocation, présidence, rédaction et signature des procès-verbaux
2 g 2	Établissement du barème annuel d'indemnisation
2 g 3	Décisions relatives aux indemnisations et aux prêts au titre des calamités agricoles et décisions relatives aux suites données aux contrôles administratifs et de terrain
	H – Contrôles des structures, baux ruraux et statut du fermage
2 h 1	Commission consultative départementale des baux ruraux : convocation, présidence, procès-verbaux.

5/14

Arrêté préfectoral n° 25-061 modifiant l'arrêté préfectoral n°24-040 du 29 juillet 2024
donnant délégation de signature à M. Nicolas FONTAINE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise

N° de code	Nature de la délégation
2 h 2	Rédaction et procès-verbaux du comité technique départemental
2 h 3	Décisions relatives au changement de destination d'un fonds
2 h 4	Application du statut du fermage ; signature des arrêtés fixant l'indice annuel des fermages
2 h 5	Décisions relatives aux demandes d'autorisation d'exploiter répondant au Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA)
	I – GAEC
2 i	Décisions relatives à l'agrément, aux modifications statutaires et à la transparence des GAEC et aux conséquences données aux contrôles administratifs
	J- Références laitières
2 j	Décisions d'autorisation ou de refus de regroupement d'ateliers laitiers (SCL...)
	K- Divers
2 k 1	Décisions relatives aux attributions d'aides exceptionnelles aux agriculteurs
2 k 2	Décisions en matière de terres incultes
	L – CDPENAF
2 L 1	Convocation et présidence de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
2 L 2	Rédaction et signature des procès-verbaux et avis de la CDPENAF (commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers)

**ANNEXE N° 3 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Nicolas FONTAINE,
Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise**

N° de code	Nature de la délégation
	3 – CIRCULATION ET SECURITE ROUTIERE
	A – Éducation routière
3 a 1	Convention entre l'État et l'établissement d'enseignement relative aux prêts ne portant pas intérêt, destinés aux formations à la conduite de véhicules de catégorie B et à la sécurité routière.
3 a 2	Actes relatifs au label « qualité des formations au sein des écoles de conduite »
3 a 3	Actes de constatation et de contrôle, les mesures administratives conservatoires, les sanctions administratives et les actes de procédure relatifs aux fraudes individuelles à l'examen théorique du permis de conduire.
	B – Radars Routiers
3 b 1	Actes d'instruction, préparation et notification relatifs aux radars routiers
3 b 2	Dépôt de plainte au nom de l'État lorsque sont constatées des dégradations ou actions visant à empêcher le bon fonctionnement des radars routiers
	D- Sécurité routière
3 d 1	Classement, réglementation et équipement des passages à niveau.
3 d 2	Habilitations d'accès aux applications informatiques relatives à la sécurité routière
	E- Infrastructures et systèmes de transport
3 e	Arrêtés relatifs à la circulation d'un petit train routier touristique
	Dépôt de plainte au nom de l'État lorsque sont constatées des dégradations ou actions visant à empêcher le bon fonctionnement des radars

**ANNEXE N° 4 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Nicolas FONTAINE,
Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise**

N° de code	Nature de la délégation
	4 – EAU, BIODIVERSITE ET AMENAGEMENT FONCIER
	B – Information et participation des citoyens
4 b 1	Tous actes administratifs nécessaires à la participation du public à l'élaboration des plans, programmes et projets ayant une incidence sur l'environnement au sens du livre I titre II chapitre I du code de l'environnement et de ses décrets d'application
4 b 2	Tous actes administratifs nécessaires à la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement au sens du livre I titre II chapitre III du code de l'environnement et de ses décrets d'application
	C – Police de l'eau
4 c	Tous actes administratifs nécessaires à l'exercice de la police de l'eau au sens du livre I titre VIII et du livre II titre I du code de l'environnement et de ses décrets d'application. Sont exclus de la délégation les actes d'autorisation, de refus d'autorisation, d'opposition à déclaration, de mise en demeure et de sanction administrative, liés à l'exercice de cette même police
	D – Biodiversité
4 d 1	Décisions relatives aux contrats et chartes Natura 2000 (agrément, contrôle, déchéance des droits,...)
4 d 2	Arrêtés fixant la liste des parcelles des sites Natura 2000 à l'issue de l'approbation de leur document d'objectifs
4 d 3	Arrêtés de composition des comités de pilotage Natura 2000
4 d 4	Décisions et actes administratifs relatifs au régime d'autorisation administrative propre à NATURA 2000
4 d 5	Décisions relatives aux arrêtés de protection de biotope
4 d 6	Décision autorisant la pénétration sur les propriétés privées en application de la loi du 29 décembre 1892 dans le cadre du suivi et de la gestion des sites NATURA 2000
	E – Commission départementale de la nature, des sites et des paysages (CDNPS)
4 e 1	Convocation et présidence de la CDNPS
4 e 2	Rédaction et signature des procès-verbaux et avis de la CDNPS Notification des décisions ministérielles
	F – Bois et Forêts
	Défrichements :
4 f 1	Décisions relatives aux coupes et aux défrichements dans les bois et forêts privés et publics
	Boisements :
4 f 2 a	Décisions liées aux engagements fiscaux
4 f 2 b	Décisions relatives au Régime d'Autorisation Administrative
4 f 2 c	Décisions relatives aux obligations et sanctions dans tout massif non soumis au régime forestier
4 f 2 d	Décisions relatives à l'incorporation au domaine forestier de biens vacants et sans maîtres en nature de bois et forêts attribués à l'État
4 f 2 e	Décisions relatives à l'application ou la distraction du régime forestier des terrains de collectivités ou personnes morales mentionnées dans le code forestier
	G – Chasse
	Procédure et conditions de Chasse :
4 g 1 a	Convocation, présidence, rédaction et signature des procès-verbaux de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et de ses formations spécialisées
4 g 1 b	Visas relatifs au budget et aux statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs
4 g 1 c	Décisions relatives aux associations communales de chasse agréées
4 g 1 d	Décisions relatives aux réserves de chasse et de faune sauvage

N° de code	Nature de la délégation
4 g 1 e	Décisions relatives à l'exploitation de la chasse sur le domaine de l'État
4 g 1 f	Décisions relatives aux conditions de chasse, y compris les arrêtés fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse
4 g 1 g	Décisions relatives aux installations de chasse de nuit au gibier d'eau
4 g 1 h	Décisions relatives au maximum et au minimum visés à l'article R.425-2 du code de l'environnement
4 g 1 i	Décisions relatives aux demandes individuelles de plan de chasse grand gibier
4 g 1 j	Décisions relatives à l'indemnisation des dégâts de gibier
4 g 1 k	Décisions relatives au schéma départemental de gestion cynégétique
4 g 1 l	Décisions relatives aux demandes de plan de chasse petit gibier
4 g 1 m	Décisions relatives aux demandes d'autorisation de meute
4 g 1 n	Décisions relatives aux demandes d'autorisation d'entraînement de chiens en vue de concours
4 g 1 o	Décisions relatives aux demandes d'autorisation de capture, transport et lâcher de gibier vivant
4 g 1 p	Décision relative à la détention, au transport et à l'utilisation de rapaces pour la chasse au vol
4 g 1 q	Décisions relatives à la chasse commerciale
4 g 1 r	Décisions relatives à la suspension de la chasse au gibier d'eau (gel prolongé)
4 g 1 s	Décisions relatives à la destruction des espèces de gibiers chassables menaçant la sécurité aérienne
	Animaux nuisibles causant des nuisances et louveterie :
4 g 2 a	Décisions prises pour l'application de l'article R.427-6.III du code de l'environnement fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces susceptibles d'être classés nuisibles annuellement par le préfet
4 g 2 b	Décisions relatives à la régulation d'animaux classés nuisibles
4 g 2 c	Décisions relatives au colportage, au transport et au lâcher d'animaux classés comme nuisibles
4 g 2 d	Décisions relatives à la louveterie, aux missions particulières, aux battues administratives
4 g 2 e	Décisions relatives à la nomination des lieutenants de louveterie
4 g 2 f	Décisions relatives à l'attribution et à la suspension des agréments des piégeurs
	Faune sauvage :
4 g 3 a	Décisions de régulation d'espèces protégées (cormorans, etc)
4 g 3 b	Décisions relatives aux demandes d'autorisations exceptionnelles d'activité portant sur des spécimens d'espèces protégées et concernant, notamment, le transport et l'exposition d'animaux naturalisés, la naturalisation d'animaux appartenant à des espèces de la faune sauvage du patrimoine national
4 g 3 c	Décisions relatives à la surveillance de la faune sauvage
	H – Pêche
4 h 1	Décisions relatives à l'agrément du président et du trésorier de la Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
4 h 2	Décisions relatives à l'organisation et au contrôle de l'élection au conseil d'administration de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
4 h 3	Décisions relatives à l'agrément du Président et du Trésorier des associations agréées de pêche
4 h 4	Décisions relatives aux conditions d'exercice de la pêche, y compris l'arrêté d'ouverture et de clôture de la pêche en eau douce
4 h 5	Autorisation de recueillir, d'évacuer ou de transporter certains poissons en vue d'en assurer la sauvegarde
4 h 6	Autorisation de pêche exceptionnelle à des fins sanitaires ou scientifiques ou en cas de déséquilibre biologique
4 h 7	Décisions relatives à l'exploitation de la pêche sur le domaine public de l'État (baux de pêche)
4 h 8	Constitution, présidence et secrétariat de la Commission Technique Départementale de la Pêche

N° de code	Nature de la délégation
4 h 9	Décisions relatives à l'introduction de poissons non représentés dans les eaux mentionnées dans le code de l'environnement
	I – Aménagement foncier
	1 – Associations foncières d'aménagement foncier agricole et forestier
4 i 1 a	Arrêté instituant ou prononçant la dissolution d'une association foncière
4 i 1 b	Arrêté de concertation désignant le siège d'une association foncière intercommunale ou interdépartementale
4 i 1 c	Décision visant à la fixation de la rémunération des receveurs trésoriers des associations foncières de remembrement (article 25 de la loi du 9 mars 1941)
	2- Pour les procédures dont la compétence relève du Conseil Départemental par application de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, envers lesquelles subsiste diverses attributions réservées à l'État figurant dans le code rural et de la pêche maritime
4 i 2 a	Saisine de la Commission Départementale d'Aménagement à l'encontre d'une décision de Commission Communale ou Intercommunale d'Aménagement Foncier
4 i 2 b	Décisions visant à la fixation des prescriptions à respecter par les commissions pour l'élaboration du nouveau plan et du programme de travaux connexes
4 i 2 c	Décisions visant à la protection des boisements linéaires
4 i 2 d	Agrément, en cas d'ouvrage public ayant pour maître d'ouvrage l'État ou un de ses établissements publics ou concessionnaires, à l'extension du périmètre d'aménagement au-delà du périmètre perturbé par l'ouvrage
4 i 2 e	Décision relative à l'occupation anticipée d'un ouvrage linéaire
	J – Contrôles et sanctions
4 j	Mise en œuvre de la procédure transactionnelle pénale prévue à l'article L. 173-12 du code de l'environnement
	K – Divers
4 k 1	Agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif en application de l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009
4 k 2	Toutes décisions relatives à une déclaration d'intérêt général (DIG) prise en application de l'article L.211-7 du code de l'environnement
4 k 3	Toutes décisions relatives à la modification du règlement d'un SAGE pris en application de l'article L.212-7 du code de l'environnement
4 k 4	Toutes décisions relatives aux dérogations aux programmes d'actions régionaux en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates pris en application des articles R.211-81-1 et R.211-81-5 du code de l'environnement
4 k 5	Décision de cas par cas des projets consistant en une modification ou une extension d'activités, d'installations, ouvrages ou travaux qui relèvent des autorisations prévues à l'article L181-1 du code de l'environnement
	L – Publicité, enseignes et pré-enseignes
4 l 1	Procédure contradictoire préalable aux arrêtés de mise en demeure
4 l 2	Arrêté de mise en demeure
4 l 3	Arrêté d'autorisation ou de refus de pose de dispositifs publicitaires sur le territoire des collectivités ne disposant pas d'un règlement local de publicité
4 l 4	Actes relatifs aux procédures d'élaboration et d'évolution des règlements locaux de publicité, à l'exception de l'avis de l'État

**ANNEXE N° 5 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Nicolas MOURLON,
Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise**

N° de code	Nature de la délégation
	5 – HABITAT – CONSTRUCTION
	A – Logements aidés : locatifs, foyer et accession, en construction, acquisition ou vente
5 a 1	Avis et décisions d'octroi, de transfert, de dérogation ou de prorogation.
5 a 2	Annulation de tous types de décisions ou autorisations
5 a 3	Arrêtés relatifs à l'attribution d'aides aux collectivités pour la construction de logements
5 a 4	Décisions relatives à la démolition de logements locatifs sociaux, à l'exception des prises en considération des dossiers d'intention de démolir et des autorisations de démolition
	B – Réhabilitation de logement aidé
5 b 1	Décisions d'octroi, de transfert, de dérogation ou de prorogation.
5 b 2	Annulation de tous types de décisions ou autorisations
	C – Participation des employeurs à l'effort de construction-Action Logement
5 c 1	Tous actes relatifs au contrôle de la participation et de l'utilisation de la collecte d'Action Logement dans le département.
5 c 2	Dérogation aux quotités maximales de financement d'Action Logement utilisables
	D – Actions diverses
5 d 1	Avis, décision, contrôle sur les Conventions d'Utilité sociale, logements, accession, ou hébergement.
5 d 2	Avis sur les modes de calcul du supplément loyer de solidarité
	E – Conventionnement avec ou sans travaux
5 e 1	Conventions dites APL et leurs avenants passés entre l'État et toute personne physique ou morale s'engageant dans une construction à vocation sociale, telle que visée à l'article 7 de la loi du 3 janvier 1977
5 e 2	Tous actes relatifs aux dénonciations de conventions type APL
5 e 3	Certification des dites conventions en vue de leur publication au bureau des hypothèques
5 e 4	Délivrance des attestations d'exécution conforme des travaux prévues par l'article 8 de la convention type à passer entre l'État et les bailleurs de logements
	F – Accessibilité aux personnes handicapées
5 f 1	Arrêtés portant sur l'application des règles d'accessibilité des personnes handicapées.
5 f 2	Tous actes portant sur l'application des règles d'accessibilité des personnes handicapées.
5 f 3	Contrôle et suivi des sanctions liées au respect des normes d'accessibilité : constat de carence, courriers de mise en demeure, saisine du procureur de la République
5 f 4	Convocation et présidence de la sous-commission accessibilité de la CCSDA
5 f 5	Rédaction et signature des procès-verbaux et avis de la sous-commission accessibilité de la CCSDA
	G- Gens du voyage
5 g 1	Équipement pour l'accueil des gens du voyage : avis, et décisions d'octroi, de transfert, de dérogation ou de prorogation.
	H- Déclaration d'intention d'aliéner
5 h 1	Actes relatifs à l'exercice du droit de préemption transféré au préfet en application de l'alinéa 2 de l'article L. 210-1 du code de l'urbanisme, à l'exception des décisions d'exercer le droit de préemption
	I – Habitat Indigne
5 i 1	Actes relatifs à la réalisation de travaux d'office et au recouvrement des créances, en application d'un arrêté prescrivant des travaux d'office
	J - Autorisation préalable ou déclaration de mise en location
5 j 1	Information préalable de l'intéressé sur la possibilité de présenter ses observations lorsqu'il est envisagé d'ordonner le paiement d'une amende pour la mise en location d'un logement sans respecter les obligations relatives à l'autorisation préalable ou à la déclaration dans les secteurs concernés.

11/14

Arrêté préfectoral n° 25-061 modifiant l'arrêté préfectoral n°24-040 du 29 juillet 2024
donnant délégation de signature à M. Nicolas FONTAINE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise

**ANNEXE N° 6 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Nicolas FONTAINE,
Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise**

N° de code	Nature de la délégation
	6 – URBANISME – RISQUES
	A – Règles générales de l'urbanisme
6 a 1	Déroptions aux règles relatives à l'implantation et au volume des constructions et aménagements aux règles de distance à l'alignement ou aux limites parcellaires lorsque les avis du maire et du directeur départemental des territoires et de la mer sont concordants.
	B – Schéma de cohérence territoriale Plan local d'urbanisme, Carte communale
6 b 1	Actes relatifs aux procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme, à l'exception des avis de l'État (dont les porter-à-connaissance et les notes d'enjeux)
6 b 2	Notification des servitudes d'utilité publique en vue de la mise à jour des plans locaux d'urbanisme
	C – Formalités relatives à l'acte de construire et à divers modes d'utilisation du sol
	1- Actes préparatoires
6 c 1 a	Avis conformes de l'État
6 c 1 b	Actes d'instruction : notification de délais, de pièces complémentaires...
	2 – Actes d'autorisation et de non-opposition relatifs aux divers modes d'utilisation du sol
6 c 2 a	Permis de construire, d'aménager, de démolir, déclaration préalable, certificat d'urbanisme (compétence État)
6 c 2 b	Certificats et décision sur les participations exigibles en cas de permis tacite ou de non opposition à un projet ayant fait l'objet d'une déclaration
	3 – Actes postérieurs à la délivrance des arrêtés relatifs aux divers modes d'utilisation du sol
6 c 3 a	Mise en demeure lorsque les travaux ne sont pas conformes aux autorisations délivrées
6 c 3 b	Attestations de non contestation de la conformité des travaux avec les autorisations délivrées
6 c 3 c	Prorogation des autorisations de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou de la décision de non opposition à une déclaration préalable, et des certificats d'urbanisme
6 c 3 d	Tous actes d'urbanisme relatifs aux travaux, constructions et installations réalisés pour le compte de l'État, de la région, du département, de leurs établissements publics et concessionnaires, ainsi que pour le compte d'États étrangers ou d'organisations internationales.
6 c 3 e	Tous actes d'urbanisme relatifs aux ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie lorsque cette énergie n'est pas destinée, principalement à une utilisation directe par le demandeur.
6 c 3 f	Tous actes d'urbanisme relatifs aux travaux soumis à l'autorisation du ministre de la Défense ou ministre chargé de la protection de la nature ou par le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés.
6 c 3 g	Le paraphe et la signature du cahier des charges de cession de terrain (CCCT) pour les ZAC aménagées par un établissement public (art. L.311-6 du code de l'urbanisme) ou un concessionnaire de l'Etat .
6 c 3 h	Attestation qu'un bien n'est plus soumis au droit de préemption dans une ZAD
	D – Risques naturels, technologiques et miniers
6 d 1	Arrêtés établissant, par commune, la liste des risques et la liste des documents de référence
6 d 2	Arrêté fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs (IAL)
	E – Autorisation d'occuper ou de pénétrer dans des propriétés privées
6 e 1	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification relatives aux arrêtés d'occupation temporaire et aux arrêtés d'autorisation de pénétrer les propriétés privées dans le cadre de la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics.

N° de code	Nature de la délégation
	F – Déclaration d'utilité publique et expropriation
6 f 1	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification, d'ouverture et fermeture concernant les enquêtes publiques, les enquêtes parcellaires, et les enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique (DUP), à la DUP emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme et à l'établissement de servitudes , à l'exclusion des arrêtés de DUP et de DUP emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme , des arrêtés de cessibilité, des arrêtés de création de servitudes et des décisions, arrêtés et actes pris après l'enquête publique.
6 f 2	Saisine du juge de l'expropriation après signature de l'arrêté de cessibilité.
	G – Servitudes d'utilité publique, projet d'intérêt général, projet d'intérêt majeur, zones d'aménagement concerté, zones d'aménagement différé, zones de renouvellement urbain en zone C de Plan d'exposition au bruit et déclarations d'intention effectués au titre du code de l'environnement
6 g 1	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification concernant l'institution des servitudes d'utilité publique.
6 g 2	Tous actes d'urbanisme relatifs aux travaux, constructions et installations réalisés à l'intérieur des périmètres des PIM (projet d'intérêt majeur)
6 g 3	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification concernant la mise en place des projets d'intérêt général (PIG).
6 g 4	Tous actes de préparation, d'instruction, de notification relatifs aux zones d'aménagement concerté et aux zones d'aménagement différé.
6 g 5	Tous actes de préparation, d'instruction, de notification relatifs aux zones de renouvellement urbain en zone C de Plan d'exposition au bruit
6 g 6	Tous actes de préparation, d'instruction, de notification relatifs aux déclarations d'intention effectuées au titre du code de l'environnement
	H – Enquêtes publiques et procédures de consultation du public
6 h 1	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification relatives à l'établissement de la liste d'aptitude des commissaires-enquêteurs, y compris le compte-rendu de la réunion annuelle de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur.
6 h 2	Saisine du Président du Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête dans le cadre des enquêtes publiques, y compris d'utilité publique.
6 h 3	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification relatives à l'indemnisation des commissaires-enquêteurs .
6 h 4	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification, d'ouverture et fermeture concernant les participations du public par voie électronique, à l'exclusion des décisions, arrêtés et actes pris après la PPVE.

**ANNEXE N° 7 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Nicolas FONTAINE,
Directeur départemental des territoires du Val-d'Oise**

N° de code	Nature de la délégation
	7 – CONTENTIEUX
	A – contentieux administratif
	B – contentieux pénal
7 b 1	Transmission des procès verbaux et des documents s'y rapportant aux procureurs de la République dans les domaines relevant de leur compétence territoriale
7 b 2	Présentation des observations de l'administration aux audiences des juridictions pénales dans les domaines relevant de sa compétence

**ARRETE n° 18519 donnant subdélégation de signature aux collaborateurs de
M. Nicolas FONTAINE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise**

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU VAL-D'OISE

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 10 avril 2024 portant nomination de M. Nicolas FONTAINE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires du Val-d'Oise à compter du 15 avril 2024, pour une durée de quatre ans ;

VU l'arrêté conjoint du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 17 février 2025 portant nomination de M. Xavier-Yves VALERE, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, dans l'emploi de directeur départemental adjoint des territoires du Val-d'Oise, à compter du 1^{er} mars 2025, pour une durée de quatre ans, avec une période probatoire de six mois ;

VU l'arrêté n° 17320 du 26 mai 2023 relatif à l'organisation de la direction départementale des territoires du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n° 25-061 du 29 septembre 2025 du préfet du Val-d'Oise donnant délégation de signature à M. Nicolas FONTAINE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRÊTE

Article 1 : En application du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, M. Nicolas FONTAINE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise, subdélègue sa signature à l'effet de signer l'ensemble des actes, documents et décisions visés par l'arrêté n° 25-061 du 29 septembre 2025 du préfet du Val-d'Oise donnant délégation de signature à M. Nicolas FONTAINE, directeur départemental des territoires du Val-d'Oise aux agents suivants :

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
	1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE			

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
	A – Gestion des personnels			
1 a 1	Toutes les décisions et mesures de gestion des personnels titulaires et non titulaires en application de l'arrêté ministériel du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leur fonction dans les directions départementales.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
1 a 2	Tous les actes relatifs aux conditions individuelles du travail des agents, les actes relatifs aux rémunérations exceptionnelles liées à la manière de servir des agents, les actes relatifs au dialogue social interne aux structures bénéficiaires et des actes relatifs aux procédures disciplinaires des agents.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
	B – Gestion de patrimoine			
1 b	Tout acte de gestion courante des biens affectés à la DDT du Val-d'Oise.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
	C-DIVERS			
1 c	Signature des conventions relatives à une mise à disposition gratuite ou payante de données géomatiques entre la DDT et les organismes demandeurs	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
Service Environnement Agriculture et Accompagnement des Territoires				
	1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
	A – Gestion des personnels			

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
1 a 1	Les décisions pour les congés, les autorisations d'absence, les ordres de mission.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Gaëlle ASSEMAN et M. Arnaud SCHLOSSER (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Sophie FONTAINE et Mme Rokhaya LO (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Annabelle DELVAL M. Michel CIVINO et Mme Audrey HERMANN (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Idelma COLLYMORE
	D – Ordonnancement secondaire (BOP 113, 149 et 215)			
1 d 1	Les propositions d'engagements auprès du Contrôleur Financier Déconcentré (CFD) et les pièces justificatives qui les accompagnent,	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
1 d 2	Les engagements juridiques matérialisés soit par des bons de commande, soit par des marchés à procédure adaptée, dans la limite de 90 000 euros HT,	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
1 d 3	Les pièces de liquidation des recettes et des dépenses,	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
	2 – AGRICOLE			
	A – CDOA			
2 a	Présidence et signature des procès-verbaux de la CDOA, des sections spécialisées, des commissions spécialisées et des groupes de travail spécifiques	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
2 a	Convocation et rédaction des sections spécialisées, des commissions spécialisées et des groupes de travail spécifiques	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Gaëlle ASSEMAN M. Arnaud SCHLOSSER (en cas d'absence ou d'empêchement)
	B - Installation			
2 b 1	Décisions relatives aux aides à l'installation : plans d'entreprise, prêts bonifiés, suivi à l'installation, prononcé de déchéances	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
2 b 2	Décisions relatives au Fonds d'Incitation et de Communication pour l'Installation en Agriculture (F.I.C.I.A.) et décisions relatives à l'Accompagnement à l'Installation Transmission en Agriculture (AITA)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
2 b 3	Arrêtés et décisions relatifs au dispositif d'accompagnement à l'installation, au parcours à l'installation des jeunes agriculteurs, au plan de professionnalisation personnalisé et au financement des structures liées	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
	C – Modernisation			
2 c	Décisions relatives au Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (P.M.B.E) , au Plan Végétal Environnemental (P.V.E), au Plan de Performance Énergétique (PPE) et au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
	D - Agriculteurs en difficultés et aides conjoncturelles			
2 d 1	Décisions relatives aux plans de redressement et aux aides concourant au redressement : prises en charge d'intérêts, plans de paiement des cotisations sociales, prises en charge de cotisations sociales, etc.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
2 d 2	Décisions relatives aux aides à la réinsertion professionnelle	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
2 d 3	Décisions relatives à la prise en charge des frais d'expertise et des aides au suivi	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Gaëlle ASSEMAN M. Arnaud SCHLOSSER (en cas d'absence ou d'empêchement)
2 d 4	Décisions relatives aux aides conjoncturelles et plans exceptionnels de soutien aux exploitations	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
	E –Retraite agricole			

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
2 e 1	Décisions relatives à l'autorisation temporaire de poursuite d'activité.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
2 e 2	Décisions relatives à la préretraite agricole	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
	F-aides directes, mises en place pour le soutien des productions végétales et animales se rapportant à la PAC			
2 f 1	Décisions relatives aux aides directes aux agriculteurs dans le cadre de la politique agricole commune, y compris concernant les contrôles	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Gaëlle ASSEMAN M. Arnaud SCHLOSSER (en cas d'absence ou d'empêchement)
2 f 2	Toutes décisions relatives aux aides à l'assurance récolte et à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) et aux conséquences données aux contrôles administratifs	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Gaëlle ASSEMAN M. Arnaud SCHLOSSER (en cas d'absence ou d'empêchement)
2 f 3	Décisions relatives aux Droits à Paiement Unique (D.P.U.) et aux Droits à paiement de Base (DPB) : tous actes, avis, documents et décisions pris en application du Code Rural et relatifs à la mise en œuvre et au traitement de ces droits et de l'aide au revenu prévue par la réglementation européenne	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Gaëlle ASSEMAN M. Arnaud SCHLOSSER (en cas d'absence ou d'empêchement)
2 f 4	Arrêté fixant les règles relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales, notamment les dates de fauchage et de broyage des terres en jachères	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Gaëlle ASSEMAN M. Arnaud SCHLOSSER (en cas d'absence ou d'empêchement)
2 f 5	Validation des retours de contrôles au titre de la conditionnalité	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Gaëlle ASSEMAN M. Arnaud SCHLOSSER (en cas d'absence ou d'empêchement)
2 f 6	Conventions, arrêtés et décisions relatifs aux mesures agro-environnementales et aux conséquences données aux contrôles administratifs	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Gaëlle ASSEMAN M. Arnaud SCHLOSSER (en cas d'absence ou d'empêchement)

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
	G- Indemnisation de Solidarité Nationale)			
2 g 1	Comité départemental d'expertise : convocation, présidence, rédaction et signature des procès-verbaux	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
2 g 2	Établissement du barème annuel d'indemnisation	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
2 g 3	Décisions relatives aux indemnisations et aux prêts au titre des calamités agricoles et décisions relatives aux suites données aux contrôles administratifs et de terrain	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Gaëlle ASSEMAN M. Arnaud SCHLOSSER (en cas d'absence ou d'empêchement)
	H – Contrôles des structures, baux ruraux et statut du fermage			
2 h 1	Commission consultative départementale des baux ruraux : convocation, présidence, procès-verbaux.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
2 h 2	Rédaction et procès-verbaux du comité technique départemental	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
2 h 3	Décisions relatives au changement de destination d'un fonds	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
2 h 4	Application du statut du fermage ; signature des arrêtés fixant l'indice annuel des fermages	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
	I – GAEC			
2 i	Décisions relatives à l'agrément, aux modifications statutaires et à la transparence des GAEC et aux conséquences données aux contrôles administratifs	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
	J- Références laitières			

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
2 j	Décisions d'autorisation ou de refus de regroupement d'ateliers laitiers (SCL...)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
	K- Divers			
2 k 1	Décisions relatives aux attributions d'aides exceptionnelles aux agriculteurs	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
2 k 2	Décisions en matière de terres incultes	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
	L – CDPENAF			
2 L 1	Présidence de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
2 L 1	Convocation de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
2 L 2	Signature des procès-verbaux et avis de la CDPENAF (commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
2 L 2	Rédaction des procès-verbaux et avis de la CDPENAF (commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Gaëlle ASSEMAN M. Arnaud SCHLOSSER (en cas d'absence ou d'empêchement)
	4 – EAU, BIODIVERSITE ET AMENAGEMENT FONCIER			
	B – Information et participation des citoyens			
4 b 1	Tous actes administratifs nécessaires à la participation du public à l'élaboration des plans, programmes et projets ayant une incidence sur l'environnement au sens du livre I titre II chapitre I du code de l'environnement et de ses décrets d'application	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
4 b 2	Tous actes administratifs nécessaires à la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement au sens du livre I titre II chapitre III du code de l'environnement et de ses décrets d'application	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
	C – Police de l'eau			
4 c	Tous actes administratifs nécessaires à l'exercice de la police de l'eau au sens du livre I titre VIII et du livre II titre I du code de l'environnement et de ses décrets d'application. Sont exclus de la délégation les actes d'autorisation, de refus d'autorisation, d'opposition à déclaration, de mise en demeure et de sanction administrative, liés à l'exercice de cette même police	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Sophie FONTAINE Mme Rokhaya LO (en cas d'absence ou d'empêchement)
	D – Biodiversité			
4 d 1	Décisions relatives aux contrats et chartes Natura 2000 (agrément, contrôle, déchéance des droits,...)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Annabelle DELVAL
4 d 2	Arrêtés fixant la liste des parcelles des sites Natura 2000 à l'issue de l'approbation de leur document d'objectifs	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 d 3	Arrêtés de composition des comités de pilotage Natura 2000	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 d 4	Décisions et actes administratifs relatifs au régime d'autorisation administrative propre à NATURA 2000	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 d 5	Décisions relatives aux arrêtés de protection de biotope	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 d 6	Décision autorisant la pénétration sur les propriétés privées en application de la loi du 29 décembre 1892 dans le cadre du suivi et de la gestion des sites NATURA 2000	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
	E – Commission départementale de la nature, des sites et des paysages (CDNPS)			
4 e 1	Présidence de la CDNPS	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 e 1	Convocation de la CDNPS	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 e 2	Signature des procès-verbaux et avis de la CDNPS	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 e 2	Rédaction et avis de la CDNPS Notification des décisions ministérielles	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Annabelle DELVAL
	F – Bois et Forêts			
	Défrichements :			
4 f 1	Décisions relatives aux coupes et aux défrichements dans les bois et forêts privés et publics	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
	Boisements :			
4 f 2 a	Décisions liées aux engagements fiscaux	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 f 2 b	Décisions relatives au Régime d'Autorisation Administrative	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Annabelle DELVAL
4 f 2 c	Décisions relatives aux obligations et sanctions dans tout massif non soumis au régime forestier	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 f 2 d	Décisions relatives à l'incorporation au domaine forestier de biens vacants et sans maîtres en nature de bois et forêts attribués à l'État	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Annabelle DELVAL
4 f 2 e	Décisions relatives à l'application ou la distraction du régime forestier des terrains de collectivités ou personnes morales mentionnées dans le code forestier	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Annabelle DELVAL
	G – Chasse			

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
	Procédure et conditions de Chasse :			
4 g 1 a	Présidence et signature des procès-verbaux de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et de ses formations spécialisées	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 g 1 a	Convocation, rédaction des procès-verbaux de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et de ses formations spécialisées	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 g 1 b	Visas relatifs au budget et aux statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Annabelle DELVAL
4 g 1 d	Décisions relatives aux réserves de chasse et de faune sauvage	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 g 1 e	Décisions relatives à l'exploitation de la chasse sur le domaine de l'État	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 g 1 f	Décisions relatives aux conditions de chasse, y compris les arrêtés fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 g 1 g	Décisions relatives aux installations de chasse de nuit au gibier d'eau	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 g 1 h	Décisions relatives au maximum et au minimum visés à l'article L.425-2 du code de l'environnement	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 g 1 i	Décisions relatives aux demandes individuelles de plan de chasse grand gibier	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 g 1 j	Décisions relatives à l'indemnisation des dégâts de gibier	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Annabelle DELVAL

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
4 g 1 k	Décisions relatives au schéma départemental de gestion cynégétique	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 g 1 l	Décisions relatives aux demandes de plan de chasse petit gibier	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 g 1 m	Décisions relatives aux demandes d'autorisation de meute	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 g 1 n	Décisions relatives aux demandes d'autorisation d'entraînement de chiens en vue de concours	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 g 1 o	Décisions relatives aux demandes d'autorisation de capture, transport et lâcher de gibier vivant	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 g 1 p	Décision relative à la détention, au transport et à l'utilisation de rapaces pour la chasse au vol	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 g 1 q	Décisions relatives à la chasse commerciale	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 g 1 r	Décisions relatives à la suspension de la chasse au gibier d'eau (gel prolongé)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 g 1 s	Décisions relatives à la destruction des espèces de gibiers chassables menaçant la sécurité aérienne	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
	Animaux nuisibles causant des nuisances et loupeterie :			

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
4 g 2 a	Décisions prises pour l'application de l'article R.427-6.III du code de l'environnement fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces susceptibles d'être classées nuisibles annuellement par le préfet	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 g 2 b	Décisions relatives à la régulation d'animaux classés nuisibles	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 g 2 c	Décisions relatives au colportage, au transport et au lâcher d'animaux classés comme nuisibles	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 g 2 d	Décisions relatives à la louveterie, aux missions particulières, aux battues administratives	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 g f 2 e	Décisions relatives à la nomination des lieutenants de louveterie	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 g 2 f	Décisions relatives à l'attribution et à la suspension des agréments des piégeurs	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
	Faune sauvage :			
4 g 3 a	Décisions de régulation d'espèces protégées (cormorans, etc)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 g 3 b	Décisions relatives aux demandes d'autorisations exceptionnelles d'activité portant sur des spécimens d'espèces protégées et concernant, notamment, le transport et l'exposition d'animaux naturalisés, la naturalisation d'animaux appartenant à des espèces de la faune sauvage du patrimoine national	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Annabelle DELVAL
4 g 3 c	Décisions relatives à la surveillance de la faune sauvage	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
	H – Pêche			

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
4 h 1	Décisions relatives à l'agrément du président et du trésorier de la Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 h 2	Décisions relatives à l'organisation et au contrôle de l'élection au conseil d'administration de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Annabelle DELVAL
4 h 3	Décisions relatives à l'agrément du Président et du Trésorier des associations agréées de pêche	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Annabelle DELVAL
4 h 4	Décisions relatives aux conditions d'exercice de la pêche, y compris l'arrêté d'ouverture et de clôture de la pêche en eau douce	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
4 h 5	Autorisation de recueillir, d'évacuer ou de transporter certains poissons en vue d'en assurer la sauvegarde	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 h 6	Autorisation de pêche exceptionnelle à des fins sanitaires ou scientifiques ou en cas de déséquilibre biologique	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 h 7	Décisions relatives à l'exploitation de la pêche sur le domaine public de l'État (baux de pêche)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Annabelle DELVAL
4 h 8	Constitution, présidence et secrétariat de la Commission Technique Départementale de la Pêche	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 h 9	Décisions relatives à l'introduction de poissons non représentés dans les eaux mentionnées dans le code de l'environnement	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
	I – Aménagement foncier			
	1 – Associations foncières d'aménagement foncier agricole et forestier			

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
4 i 1 a	Arrêté instituant ou prononçant la dissolution d'une association foncière	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 i 1 b	Arrêté de concertation désignant le siège d'une association foncière intercommunale ou interdépartementale	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 i 1 c	Décision visant à la fixation de la rémunération des receveurs trésoriers des associations foncières de remembrement (article 25 de la loi du 9 mars 1941)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
	2- Pour les procédures dont la compétence relève du Conseil Départemental par application de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, envers lesquelles subsiste diverses attributions réservées à l'État figurant dans le code rural et de la pêche maritime			
4 i 2 a	Saisine de la Commission Départementale d'Aménagement à l'encontre d'une décision de Commission Communale ou Intercommunale d'Aménagement Foncier	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 i 2 b	Décisions visant à la fixation des prescriptions à respecter par les commissions pour l'élaboration du nouveau plan et du programme de travaux connexes	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 i 2 c	Décisions visant à la protection des boisements linéaires	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 i 2 d	Agrément, en cas d'ouvrage public ayant pour maître d'ouvrage l'État ou un de ses établissements publics ou concessionnaires, à l'extension du périmètre d'aménagement au-delà du périmètre perturbé par l'ouvrage	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
4 i 2 e	Décision relative à l'occupation anticipée d'un ouvrage linéaire	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
	J – Contrôles et sanctions			
4 j	Mise en œuvre de la procédure transactionnelle pénale prévue à l'article L. 173-12 du code de l'environnement	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
	K – Divers			
4 k 1	Agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif en application de l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 k 2	Toutes décisions relatives à une déclaration d'intérêt général (DIG) prise en application de l'article L.211-7 du code de l'environnement	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 k 3	Toutes décisions relatives à la modification du règlement d'un SAGE pris en application de l'article L.212-7 du code de l'environnement	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 k 4	Toutes décisions relatives aux dérogations aux programmes d'actions régionaux en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates pris en application des articles R.211-81-1 et R.211-81-5 du code de l'environnement	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 k 5	Décision de cas par cas des projets consistant en une modification ou une extension d'activités, d'installations, ouvrages ou travaux qui relèvent des autorisations prévues à l'article L181-1 du code de l'environnement	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
	L – Publicité, enseignes et pré-enseignes			

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
4 1	Procédure contradictoire préalable aux arrêtés de mise en demeure	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	Mme Annabelle DELVAL
4 2	Arrêté de mise en demeure	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 3	Arrêté d'autorisation ou de refus de pose de dispositifs publicitaires sur le territoire des collectivités ne disposant pas d'un règlement local de publicité	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
4 4	Actes relatifs aux procédures d'élaboration et d'évolution des règlements locaux de publicité, à l'exception de l'avis de l'État	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
	5 – HABITAT – CONSTRUCTION			
	H- Déclaration d'intention d'aliéner			
5 h 1	Actes relatifs à l'exercice du droit de préemption transféré au préfet en application de l'alinéa 2 de l'article L. 210-1 du code de l'urbanisme, dont la renonciation aux déclarations d'intention d'aliéner à l'exception des décisions d'exercer le droit de préemption	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Anne-Kristen LUCBERT Mme Emmanuèle LEBLANC-SILVESTRE M. Anthony CURTAT	
Service Urbanisme et Aménagement Durable				
	1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
	A – Gestion des personnels			

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
1 a 1	Les décisions pour les congés, les autorisations d'absence, les ordres de mission.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Mme Bérengère LYAN, Céline VAUTROT (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Barbara KANCEL-DIOMAR Mme Martine BUSSETTI-PREVAUTEL (en cas d'absence ou d'empêchement) M. Jean-Luc MAISONNAVE-COUTEROU M. Augustin RENARD (en cas d'absence ou d'empêchement) M. Etienne BERGER Mme Géraldine FRAMERY-BOURSE (en cas d'absence ou d'empêchement)
	D – Ordonnancement secondaire (BOP 135 et 181)			
1 d 1	Les propositions d'engagements auprès du Contrôleur Financier Déconcentré (CFD) et les pièces justificatives qui les accompagnent,	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
1 d 2	Les engagements juridiques matérialisés soit par des bons de commande, soit par des marchés à procédure adaptée, dans la limite de 90 000 euros HT,	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
1 d 3	Les pièces de liquidation des recettes et des dépenses,	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
	6 – URBANISME – RISQUES			
	A – Règles générales de l'urbanisme			
6 a 1	Dérogations aux règles relatives à l'implantation et au volume des constructions et aménagements aux règles de distance à l'alignement ou aux limites parcellaires lorsque les avis du maire et du directeur départemental des territoires et de la mer sont concordants.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
	B – Schéma de cohérence territoriale Plan local d'urbanisme, Carte communale			

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
6 b 1	Actes relatifs aux procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme, à l'exception des avis de l'État (dont les porter-à-connaissance et les notes d'enjeux)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
6 b 2	Notification des servitudes d'utilité publique en vue de la mise à jour des plans locaux d'urbanisme	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Mme Bérengère LYAN, Céline VAUTROT (en cas d'absence ou d'empêchement)
	C – Formalités relatives à l'acte de construire et à divers modes d'utilisation du sol			
	1- Actes préparatoires			
6 c 1 a	Avis conformes de l'État	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Barbara KANCEL-DIOMAR Mme Martine BUSSETTI-PREVAUTEL (en cas d'absence ou d'empêchement)
6 c 1 b	Actes d'instruction : notification de délais, de pièces complémentaires...	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Barbara KANCEL-DIOMAR Mme Martine BUSSETTI-PREVAUTEL (en cas d'absence ou d'empêchement)
	2 – Actes d'autorisation et de non-opposition relatifs aux divers modes d'utilisation du sol			
6 c 2 a	Permis de construire, d'aménager, de démolir, déclaration préalable, certificat d'urbanisme (compétence État)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Barbara KANCEL-DIOMAR Mme Martine BUSSETTI-PREVAUTEL (en cas d'absence ou d'empêchement)
6 c 2 b	Certificats et décision sur les participations exigibles en cas de permis tacite ou de non opposition à un projet ayant fait l'objet d'une déclaration	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Barbara KANCEL-DIOMAR Mme Martine BUSSETTI-PREVAUTEL (en cas d'absence ou d'empêchement)
	3 – Actes postérieurs à la délivrance des arrêtés relatifs aux divers modes d'utilisation du sol			

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
6 c 3 a	Mise en demeure lorsque les travaux ne sont pas conformes aux autorisations délivrées	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Barbara KANCEL-DIOMAR Mme Martine BUSSETTI-PREVAUTEL (en cas d'absence ou d'empêchement)
6 c 3 b	Attestations de non contestation de la conformité des travaux avec les autorisations délivrées	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Barbara KANCEL-DIOMAR Mme Martine BUSSETTI-PREVAUTEL (en cas d'absence ou d'empêchement)
6 c 3 c	Prorogation des autorisations de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou de la décision de non opposition à une déclaration préalable, et des certificats d'urbanisme	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Barbara KANCEL-DIOMAR Mme Martine BUSSETTI-PREVAUTEL (en cas d'absence ou d'empêchement)
6 c 3 d	Tous actes d'urbanisme relatifs aux travaux, constructions et installations réalisés pour le compte de l'État, de la région, du département, de leurs établissements publics et concessionnaires, ainsi que pour le compte d'États étrangers ou d'organisations internationales.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Barbara KANCEL-DIOMAR Mme Martine BUSSETTI-PREVAUTEL (en cas d'absence ou d'empêchement)
6 c 3 e	Tous actes d'urbanisme relatifs aux ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie lorsque cette énergie n'est pas destinée, principalement à une utilisation directe par le demandeur.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Barbara KANCEL-DIOMAR Mme Martine BUSSETTI-PREVAUTEL (en cas d'absence ou d'empêchement)
6 c 3 f	Tous actes d'urbanisme relatifs aux travaux soumis à l'autorisation du ministre de la Défense ou ministre chargé de la protection de la nature ou par le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Barbara KANCEL-DIOMAR Mme Martine BUSSETTI-PREVAUTEL (en cas d'absence ou d'empêchement)
6 c 3 g	Le paraphe et la signature du cahier des charges de cession de terrain (CCCT) pour les ZAC aménagées par un établissement public (art. L.311-6 du code de l'urbanisme) ou un concessionnaire de l'Etat .	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Barbara KANCEL-DIOMAR Mme Martine BUSSETTI-PREVAUTEL (en cas d'absence ou d'empêchement)

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
6 c 3 h	Attestation qu'un bien n'est plus soumis au droit de préemption dans une ZAD	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Marie HIDALGO- BICREL Mme Annick ALLICO	Dans la limite de 1000 m ² , 10 logements ou 40 lots Mme Barbara KANCEL- DIOMAR Mme Samira BEKHADRA- TIZI (en cas d'absence ou d'empêchement)
	D – Risques naturels, technologiques et miniers			
6 d 1	Arrêtés établissant, par commune, la liste des risques et la liste des documents de référence	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
6 d 2	Arrêté fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs (IAL)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO- BICREL Mme Annick ALLICO	
	E – Autorisation d'occuper ou de pénétrer dans des propriétés privées			
6 e 1	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification relatives aux arrêtés d'occupation temporaire et aux arrêtés d'autorisation de pénétrer les propriétés privées dans le cadre de la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO- BICREL Mme Annick ALLICO	
	F – Déclaration d'utilité publique et expropriation			

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
6 f 1	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification, d'ouverture et fermeture concernant les enquêtes publiques, les enquêtes parcellaires, et les enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique (DUP), à la DUP emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme et à l'établissement de servitudes, à l'exclusion des arrêtés de DUP et de DUP emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme, des arrêtés de cessibilité, des arrêtés de création de servitudes et des décisions, arrêtés et actes pris après l'enquête publique.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
6 f 2	Saisine du juge de l'expropriation après signature de l'arrêté de cessibilité.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
	G – Servitudes d'utilité publique, projet d'intérêt général, projet d'intérêt majeur, zones d'aménagement concerté, zones d'aménagement différé, zones de renouvellement urbain en zone C de Plan d'exposition au bruit et déclarations d'intention effectués au titre du code de l'environnement			
6 g 1	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification concernant l'institution des servitudes d'utilité publique.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
6 g 2	Tous actes d'urbanisme relatifs aux travaux, constructions et installations réalisés à l'intérieur des périmètres des PIM (projet d'intérêt majeur)	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
6 g 3	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification concernant la mise en place des projets d'intérêt général (PIG).	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
6 g 4	Tous actes de préparation, d'instruction, de notification relatifs aux zones d'aménagement concerté et aux zones d'aménagement différé.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
6 g 5	Tous actes de préparation, d'instruction, de notification relatifs aux zones de renouvellement urbain en zone C de Plan d'exposition au bruit	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
6 g 6	Tous actes de préparation, d'instruction, de notification relatifs aux déclarations d'intention effectuées au titre du code de l'environnement	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
	H – Enquêtes publiques et procédures de consultation du public			
6 h 1	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification relatives à l'établissement de la liste d'aptitude des commissaires-enquêteurs, y compris le compte-rendu de la réunion annuelle de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
6 h 2	Saisine du Président du Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête dans le cadre des enquêtes publiques, y compris d'utilité publique.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
6 h 3	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification relatives à l'indemnisation des commissaires-enquêteurs.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
6 h 4	Tous actes et opérations de préparation, d'instruction, de notification, d'ouverture et fermeture concernant les participations du public par voie électronique, à l'exclusion des décisions, arrêtés et actes pris après la PPVE.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
	3 – CIRCULATION ET SECURITE ROUTIERE			
	B – Radars Routiers			
3 b 1	Actes d'instruction, préparation et notification relatifs aux radars routiers	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
3 b 2	Dépôt de plainte au nom de l'État lorsque sont constatées des dégradations ou actions visant à empêcher le bon fonctionnement des radars routiers	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
	D- Sécurité routière			
3 d 1	Classement, réglementation et équipement des passages à niveau.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
3 d 2	Habilitations d'accès aux applications informatiques relatives à la sécurité routière	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Marie HIDALGO-BICREL Mme Annick ALLICO	
	E- Infrastructures et systèmes de transport			
3 e	Arrêtés relatifs à la circulation d'un petit train routier touristique	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
Service Habitat Rénovation Urbaine et Batiment				
	1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
	A – Gestion des personnels			
1 a 1	Les décisions pour les congés, les autorisations d'absence, les ordres de mission.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE (en cas d'absence ou d'empêchement) M Maximilien LAURENDEAU et Mme Caroline MARIE et Mme Marlène LEROY (en cas d'absence ou d'empêchement) M. Alain L'HARIDON et Mme Nathalie COQUILLON (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Dieynaba DOUCOURE et Mme Valéry MICHEL (en cas d'absence ou d'empêchement)
	D – Ordonnancement secondaire (BOP 135)			

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
1 d 1	Les propositions d'engagements auprès du Contrôleur Financier Déconcentré (CFD) et les pièces justificatives qui les accompagnent,	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE (en cas d'absence ou d'empêchement) M Maximilien LAURENDEAU et Mme Caroline MARIE et Mme Marlène LEROY (en cas d'absence ou d'empêchement) M. Alain L'HARIDON et Mme Nathalie COQUILLON (en cas d'absence ou d'empêchement)
1 d 2	Les engagements juridiques matérialisés soit par des bons de commande, soit par des marchés à procédure adaptée, dans la limite de 90 000 euros HT,	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE (en cas d'absence ou d'empêchement) M Maximilien LAURENDEAU et Mme Caroline MARIE et Mme Marlène LEROY (en cas d'absence ou d'empêchement) M. Alain L'HARIDON et Mme Nathalie COQUILLON (en cas d'absence ou d'empêchement)
1 d 3	Les pièces de liquidation des recettes et des dépenses,	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL et Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE (en cas d'absence ou d'empêchement) M Maximilien LAURENDEAU et Mme Caroline MARIE et Mme Marlène LEROY (en cas d'absence ou d'empêchement) M. Alain L'HARIDON et Mme Nathalie COQUILLON (en cas d'absence ou d'empêchement)
	5 – HABITAT – CONSTRUCTION A – Logements aidés : locatifs, foyer et accession, en construction, acquisition ou vente			

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
5 a 1	Avis et décisions d'octroi, de transfert, de dérogation ou de prorogation.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	M Maximilien LAURENDEAU et, (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Caroline MARIE et Mme Marlène LEROY
5 a 2	Annulation de tous types de décisions ou autorisations	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	M Maximilien LAURENDEAU et, (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Caroline MARIE et Mme Marlène LEROY
5 a 3	Arrêtés relatifs à l'attribution d'aides aux collectivités pour la construction de logements	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	M Maximilien LAURENDEAU et, (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Caroline MARIE et Mme Marlène LEROY
5 a 4	Décisions relatives à la démolition de logements locatifs sociaux, à l'exception des prises en considération des dossiers d'intention de démolir et des autorisations de démolition	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		
	B – Réhabilitation de logement aidé			
5 b 1	Décisions d'octroi, de transfert, de dérogation ou de prorogation.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	M Maximilien LAURENDEAU et, (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Caroline MARIE et Mme Marlène LEROY
5 b 2	Annulation de tous types de décisions ou autorisations	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	M Maximilien LAURENDEAU et, (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Caroline MARIE et Mme Marlène LEROY
	C – Participation des employeurs à l'effort de construction-Action Logement			
5 c 1	Tous actes relatifs au contrôle de la participation et de l'utilisation de la collecte d'Action Logement dans le département.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	M Maximilien LAURENDEAU et, (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Caroline MARIE et Mme Marlène LEROY
5 c 2	Dérogation aux quotités maximales de financement d'Action Logement utilisables	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	M Maximilien LAURENDEAU et, (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Caroline MARIE et Mme Marlène LEROY
	D – Actions diverses			

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
5 d 1	Avis, décision, contrôle sur les Conventions d'Utilité sociale, logements, accession, ou hébergement.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	M Maximilien LAURENDEAU et, (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Caroline MARIE et Mme Marlène LEROY
5 d 2	Avis sur les modes de calcul du supplément loyer de solidarité	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	M Maximilien LAURENDEAU et, (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Caroline MARIE et Mme Marlène LEROY
	E – Conventionnement avec ou sans travaux			
5 e 1	Conventions dites APL et leurs avenants passés entre l'État et toute personne physique ou morale s'engageant dans une construction à vocation sociale, telle que visée à l'article 7 de la loi du 3 janvier 1977	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE (en cas d'absence ou d'empêchement)
5 e 2	Tous actes relatifs aux dénonciations de conventions type APL	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE (en cas d'absence ou d'empêchement)
5 e 3	Certification des dites conventions en vue de leur publication au bureau des hypothèques	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE (en cas d'absence ou d'empêchement)
5 e 4	Délivrance des attestations d'exécution conforme des travaux prévues par l'article 8 de la convention type à passer entre l'État et les bailleurs de logements	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	Mme Valérie OZIEL Mme Flavien SEGUETTE-RIVIERE (en cas d'absence ou d'empêchement)
	F – Accessibilité aux personnes handicapées			
5 f 1	Arrêtés portant sur l'application des règles d'accessibilité des personnes handicapées.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	
5 f 2	Tous actes portant sur l'application des règles d'accessibilité des personnes handicapées.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	M. Cédric ROSTAL Mme Catherine JOUDIOU (en cas d'absence ou d'empêchement)
5 f 3	Contrôle et suivi des sanctions liées au respect des normes d'accessibilité : constat de carence, courriers de mise en demeure, saisine du procureur de la République	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	M. Cédric ROSTAL Mme Catherine JOUDIOU (en cas d'absence ou d'empêchement)

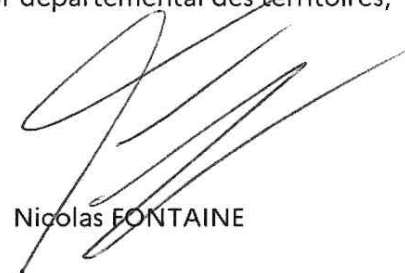
N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
5 f 4	Convocation et présidence de la sous-commission accessibilité de la CCSDA	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	
5 f 5	Rédaction et signature des procès-verbaux et avis de la sous-commission accessibilité de la CCSDA	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	
	G- Gens du voyage			
5 g 1	Équipement pour l'accueil des gens du voyage : avis, et décisions d'octroi, de transfert, de dérogation ou de prorogation.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	M. Alain L'HARIDON Mme Nathalie COQUILLON (en cas d'absence ou d'empêchement)
	H- Déclaration d'intention d'aliéner			
5 h 1	Actes relatifs à l'exercice du droit de préemption transféré au préfet en application de l'alinéa 2 de l'article L. 210-1 du code de l'urbanisme, à l'exception des décisions d'exercer le droit de préemption	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	
	I – Habitat Indigne			
5 I 1	Actes relatifs à la réalisation de travaux d'office et au recouvrement des créances, en application d'un arrêté prescrivant des travaux d'office	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	M Maximilien LAURENDEAU et, (en cas d'absence ou d'empêchement) Mme Marlène LEROY
	J - Autorisation préalable ou déclaration de mise en location			
5 J 1	Information préalable de l'intéressé sur la possibilité de présenter ses observations lorsqu'il est envisagé d'ordonner le paiement d'une amende pour la mise en location d'un logement sans respecter les obligations relatives à l'autorisation préalable ou à la déclaration dans les secteurs concernés.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON	Mme Sandrine SAINT-DENIS Mme Danielle ATOHOUN	
Bureau d'éducation routière				
	1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
	A – Gestion des personnels			
1 a 1	Les décisions pour les congés, les autorisations d'absence, les ordres de mission.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		M. Mimoun EL-MEDIONI Mme Laure DELAPORTE
	3 – CIRCULATION ET SECURITE ROUTIERE			

N° de code	Nature de la délégation	Personnes habilitées à signer par subdélégation		
		direction	Chefferie de service	Chefferie de Pôles et bureaux
	A – Éducation routière			
3 a 1	Convention entre l'État et l'établissement d'enseignement relative aux prêts ne portant pas intérêt, destinés aux formations à la conduite de véhicules de catégorie B et à la sécurité routière.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		M. Mimoun EL-MEDIONI Mme Laure DELAPORTE
3 a 2	Actes relatifs au label « qualité des formations au sein des écoles de conduite »	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		M. Mimoun EL-MEDIONI Mme Laure DELAPORTE
3 a 3	Actes de constatation et de contrôle, les mesures administratives conservatoires, les sanctions administratives et les actes de procédure relatifs aux fraudes individuelles à l'examen théorique du permis de conduire.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		M. Mimoun EL-MEDIONI Mme Laure DELAPORTE
Bureau de la Valorisation Territoriale				
	1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
	A – Gestion des personnels			
1 a 1	Les décisions pour les congés, les autorisations d'absence, les ordres de mission.	M. Xavier-Yves VALÈRE M. Albert DUDON		Mme Sylvie Gerber M. Eric Leclerc

Article 2 : Le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Cergy, le 12 0 OCT. 2025

Le directeur départemental des territoires,



Nicolas FONTAINE



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Arrêté n°2025-18492

**Portant modification de la composition de la formation spécialisée « sites et paysages »
de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)**

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 341-16, R. 341-16 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M. Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-16790 du 4 avril 2022 portant renouvellement de la composition de la formation spécialisée « sites et paysages » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-17738 du 14 mai 2024 modifiant la composition de la formation spécialisée « sites et paysages » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-18702 du 1^{er} juillet 2025 portant nomination des membres de la formation spécialisée « sites et paysages » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Vu les avis et les propositions pour la désignation des membres des administrations et organismes consultés ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de la composition provisoire de la CDNPS formation « sites et paysages », datée du 1^{er} juillet 2025 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition de la formation spécialisée « sites et paysages » de la CDNPS est modifiée comme suit :

La formation spécialisée « sites et paysages » de la CDNPS est composée de vingt-et-un membres. Elle est présidée par le préfet ou son représentant et est composée de quatre collèges de cinq membres chacun :

Direction départementale des territoires - Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires
5 avenue Bernard Hirsch CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX
Téléphone : 01 34 25 26 70 - courriel : ddt-seaat@val-doise.gouv.fr site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

1. Collège des représentants des services de l'État :

- la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT IDF) ou son représentant ;
- la préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet du Val d'Oise ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise (DDT95) ou son représentant ;
- la cheffe du service environnement, agriculture et accompagnement des territoires, de la direction départementale des territoires du Val d'Oise (DDT95) ou son représentant ;
- la directrice de la coordination et de l'appui territorial (DCAT) ou son représentant ;

2. Collège des collectivités territoriales :

Titulaires	Suppléants
Mme Céline VILLECOURT Vice-présidente du conseil départemental	M. Paul DUBRAY Conseiller départemental
M. Morgan TOUBOUL Conseiller départemental	M. Julien BACHARD Conseiller départemental
Mme Dominique HERPIN-POULENAT Maire de Vétheuil	M. Michel RAZAFIMBELO Maire de Haravilliers
Mme Martine PANTIC Maire St Cyr-en-Arthies	M. Jean-Christophe POULET Maire de Bessancourt
M. Denis SARGERET Conseiller communautaire CC Vexin Centre	M. Alain GOUJON Vice-président CA Plaine Vallée

3. Collège des personnalités qualifiées :

Titulaires	Suppléants
Mme Martine LAGAIN Association « France Nature Environnement Val-d'Oise »	Mme Sylvie BOULANGER Association « France Nature Environnement Val-d'Oise »
M. Étienne DE MAGNITOT Association « Les Amis du Vexin »	Mme Marie-Claude BOULANGER Association « Les Amis du Vexin »
M. Philippe HOUBERT Association « Sauvegarde Vexin Sausseron »	Mme Françoise GERMAIN Association « Sauvegarde Vexin Sausseron »
M. Jean LORINE Parc naturel régional du Vexin français	M. Benjamin DEMAILLY Président - parc naturel régional du Vexin français
M. Jacques RENAUD Parc naturel régional Oise-Pays-de-France	Mme Paule LAMOTTE Parc naturel régional Oise-Pays-de-France

4. Collège des personnes compétentes :

Titulaires	Suppléants
Mme Dominique RQUIER-SAUVAGE Architecte DPLG	Mme Déborah NATAF Architecte
Mme Sonia LAAGE Paysagiste DPLG	Mme Vanessa DAGONET Paysagiste concepteur

M. Antoine BEHOT Chambre d'agriculture de la région Île-de-France	Mme Nathalie PRIEUR Chambre d'agriculture de la région Île-de-France
M. Julien WENTA Etablissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF)	M. Loïc LE MANOUR Société publique locale Citallios
M. Nicolas LECUYER Société d'économie mixte départementale pour l'aménagement du Val-d'Oise (SEMAVO)	Mme Marianne DESSERRIERES Grand Paris aménagement (GPA)

En application du décret 2017-81 du 26 janvier 2017, article 4-8°, en vigueur le 1^{er} mars 2017, « Lorsque la CDNPS est consultée sur un projet d'installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, un représentant des exploitants de ce type d'installations est invité à siéger à la séance du cours de laquelle la demande d'autorisation de cette exploitation est examinée et a, sur celle-ci voix délibérative ». Le 4^e collège de la formation dites des « sites et paysages » est alors enrichi d'un membre invité à siéger comme suit :

Titulaire	Suppléant
M. Raphaël BRIOT France Renouvelables	M. Damien CHAGNAUD Syndicat des énergies renouvelables

Article 2 : Les membres désignés sont nommés pour une durée de trois ans, à compter de la date de signature du présent arrêté.

Tout membre qui, au cours de son mandat, démissionne, décède ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir, par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Article 3 : Sauf urgence, les membres de la formation reçoivent cinq jours au moins avant la date de la réunion une convocation comportant l'ordre du jour et, le cas échéant, les documents nécessaires à l'examen des affaires qui y sont inscrites.

Article 4 : Le quorum est atteint lorsque la moitié au moins des membres composant la commission sont présents, y compris les membres prenant part aux débats au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle, ou ont donné mandat.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, la formation délibère valablement sans délais ni condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

La formation se prononce à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

Article 5 : La formation peut, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard de l'Hautil – BP322 – 95027 Cergy-Pontoise cedex.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « télerecours citoyens » (informations et accès aux services disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Article 7 : Le directeur départemental des territoires et la secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres titulaires et suppléants de la formation spécialisée « sites et paysages » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Cergy, le 13 OCT. 2025

Le préfet


Philippe COURT

Arrêté n°2025-18483

**Portant nomination des membres de la formation spécialisée « carrières »
de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)**

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 341-16, R. 341-16 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M. Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°15-150 du 25 mars 2019 portant renouvellement de la composition de la formation spécialisée « carrières » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-16519 du 26 août 2021 modifiant la composition de la formation spécialisée « carrières » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Vu les statuts de l'association Val d'Oise Environnement (VOE) modifiant son nom pour France Nature Environnement Val d'Oise (FNE 95) ;

Vu les avis et les propositions pour la désignation des membres des administrations et organismes consultés ;

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement de la composition de la CDNPS formation « carrières », dont la validité est arrivée à échéance le 25 mars 2022 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition de la formation spécialisée « carrières » de la CDNPS est modifiée comme suit :

La formation spécialisée « carrières » de la CDNPS est composée de dix-sept membres. Elle est présidée par le préfet ou son représentant et est composée de quatre collèges de quatre membres chacun :

1. Collège des représentants des services de l'État :

- la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT IDF) ou son représentant ;
- le chef de l'unité départementale de la direction régionale des affaires culturelles (UD-DRAC) ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise (DDT95) ou son représentant ;
- la directrice départementale de la protection des populations (DDPP) ou son représentant.

2. Collège des collectivités territoriales :

Titulaires	Suppléants
M. Alexandre PUEYO Conseiller départemental	M. Patrice ROBIN Conseiller départemental
M. Pierre-Edouard EON Conseiller départemental	M. Morgan TOUBOUL Conseiller départemental
Mme Céline VILLECOURT Maire de Saint-Prix	M. Robert DUPAQUIER Maire adjoint chargé de l'urbanisme - Pontoise
M. Maxime THORY Maire de Montmorency	Mme Capucine FAIVRE Maire de La Roche-Guyon

3. Collège des personnalités qualifiées :

Titulaires	Suppléants
Mme Martine LAGAIN Association « France Nature Environnement Val-d'Oise »	M. Jean-Charles BOCQUET Association « France Nature Environnement Val-d'Oise »
M. Bernard VAUVELLE Association « Les Amis de la Terre »	M. Jean-François PATINGRE Association « Les Amis de la Terre »
M. Jacques RENAUD Parc Naturel Régional Oise-Pays-de-France	Mme Paule LAMOTTE Parc Naturel Régional Oise-Pays-de-France
M. Antoine BEHOT Chambre d'agriculture de la région Île-de-France	Mme Nathalie PRIEUR Chambre d'agriculture de la région Île-de-France

4. Collège des personnes compétentes :

Titulaires	Suppléants
M. Gilles BOUCHET Exploitant de carrières	M. Rudy GUILLAUME Exploitant de carrières
M. Clément MARCAILLOU Exploitant de carrières	M. Thibault MAURICE Exploitant de carrières
M. François MANISSOLLE Utilisateur de matériaux	M. Fabien VAN MOORLEGHEM Utilisateur de matériaux
M. Lionel RAYMOND Utilisateur de matériaux	M. Yann OUZILLEAU Utilisateur de matériaux

Article 2 : Les membres désignés sont nommés pour une durée de trois ans, à compter de la date de signature du présent arrêté.

Tout membre qui, au cours de son mandat, démissionne, décède ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir, par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Article 3 : Sauf urgence, les membres de la formation reçoivent cinq jours au moins avant la date de la réunion une convocation comportant l'ordre du jour et, le cas échéant, les documents nécessaires à l'examen des affaires qui y sont inscrites.

Article 4 : Le quorum est atteint lorsque la moitié au moins des membres composant la commission sont présents, y compris les membres prenant part aux débats au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle, ou ayant donné mandat.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, la formation délibère valablement sans délais ni condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

La formation se prononce à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le président a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

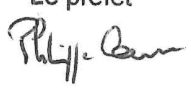
Article 5 : Le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation de cette exploitation est examinée et a, sur celle-ci, voix délibérative.

Article 6 : La formation peut, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard de l'Hautil – BP322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « télérecours citoyens » (informations et accès aux services disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Article 8 : La secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres titulaires et suppléants de la formation spécialisée « carrières » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Cergy, le 14 OCT. 2025
Le préfet

Philippe COURT

**Arrêté n° 2025 - 18489
PORTANT DÉLIMITATION D'UN SECTEUR DE RENOUVELLEMENT URBAIN
SITUE EN ZONE C DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT
DE L'AÉRODROME DE PARIS - CHARLES DE GAULLE
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ÉCOUEN**

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.112-10 5° ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

Vu le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M. Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise (hors classe) ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 07-044 en date du 3 avril 2007 approuvant le plan d'exposition au bruit (PEB) révisé de l'aérodrome de Paris - Charles de Gaulle et délimitant des secteurs de renouvellement urbain ;

Vu la délibération du 4 juillet 2024 du conseil municipal de la commune d'Écouen autorisant le maire à saisir le préfet du Val-d'Oise afin qu'il poursuive la procédure visant à délimiter un secteur de renouvellement urbain situé en zone C du PEB de l'aérodrome de Paris - Charles de Gaulle ;

Vu l'arrêté préfectoral 2025-18150 du 10 mars 2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'instauration de ce secteur ;

Vu le rapport et l'avis défavorable du commissaire enquêteur en date du 4 juin 2025 ;

Vu la délibération motivée du 17 septembre 2025 du conseil municipal d'Écouen réitérant, en application de l'article L.123-16 du code de l'environnement, la demande de secteur de renouvellement urbain à la suite de l'avis défavorable du commissaire enquêteur ;

Considérant que le secteur de renouvellement urbain permettra la construction de 80 logements ;

Considérant qu'il n'y aura pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores de l'aéroport de Paris - Charles de Gaulle, la construction des 80 logements en zone C du PEB étant compensée par la diminution de la taille des ménages à l'échelle communale ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRÊTE

Article 1 : Un secteur de renouvellement urbain, situé en zone C du PEB de l'aérodrome de Paris - Charles de Gaulle, est instauré sur le territoire de la commune d'Écouen.

Sont annexés au présent arrêté :

- la note de présentation du secteur de renouvellement urbain,
- le plan du périmètre du secteur de renouvellement urbain.

Article 2 : Dans le secteur de renouvellement urbain instauré sur le territoire de la commune d'Écouen, la création de 80 logements est autorisée.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie d'Écouen pendant un mois. Il sera justifié de l'accomplissement de cette mesure de publicité par un certificat du maire d'Écouen.

Article 5 : Le présent arrêté ainsi que ses deux annexes seront mis à la disposition du public à la mairie d'Écouen et à la préfecture du Val-d'Oise ainsi que sur le site internet des services de l'État du Val-d'Oise.

Une mention des lieux où ces documents peuvent être consultés sera insérée dans deux journaux locaux.

Article 6 : Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public en préfecture du Val-d'Oise et en mairie d'Écouen pendant un an, et publiés sur le site internet des services de l'État du Val d'Oise : <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif 2-4 Boulevard de l'Hautil, 95 000 Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponible à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

En application de l'article L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration, le présent arrêté peut aussi faire l'objet, dans le délai imparti pour l'introduction d'un recours contentieux, d'un recours gracieux adressé au préfet ou hiérarchique qui interrompt le cours de ce délai. Cette demande prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Au terme de deux mois, le silence de l'autorité saisie vaut rejet implicite.

Article 8 : Madame la secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise, monsieur le directeur départemental des territoires et madame le maire d'Écouen, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 13 OCT. 2025

Le préfet,



Philippe COURT

Direction interdépartementale de la police nationale du Val d'Oise
Service de soutien opérationnel

Arrêté modificatif n° 2025-30 accordant
subdélégation de signature en matière
disciplinaire à la directrice
interdépartementale adjointe de la
police nationale du Val d'Oise

**Le directeur interdépartemental
de la police nationale du Val d'Oise**

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

VU le décret du 12 octobre 2025 relatif à la composition du Gouvernement, portant nomination de M. Laurent NUÑEZ en qualité de ministre de l'intérieur, par lequel délégation est donnée à M. Frédéric DOIDY, directeur interdépartemental de la police nationale du Val d'Oise, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, les sanctions disciplinaires du premier groupe (avertissements et blâmes) infligées aux fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ainsi qu'à l'ensemble des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés, placés sous son autorité ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2005 modifié, portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale, notamment son article 3 ;

VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 2023 par lequel M. Frédéric DOIDY, contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur départemental de la sécurité publique à Cergy-Pontoise (95), est nommé contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur interdépartemental de la police nationale à Cergy-Pontoise (95), à compter du 1er janvier 2024 ;

VU l'arrêté DRHFS/SDESCO/BCP n° 2396 en date du 27 octobre 2023 affectant le commissaire divisionnaire de police Maryline DOLL en qualité de directrice départementale adjointe de la sécurité publique à Cergy-Pontoise (95), à compter du 02 octobre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 : M. Frédéric DOIDY, directeur interdépartemental de la police nationale du Val d'Oise, subdélègue sa signature à Mme Maryline DOLL, directrice interdépartementale adjointe de la police nationale du Val d'Oise, s'il est absent ou empêché, à l'effet de signer les sanctions disciplinaires du premier groupe (avertissements et blâmes) infligées aux fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application ainsi qu'à l'ensemble des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés, placés sous son autorité.

Article 2 : Le directeur interdépartemental de la police nationale du Val d'Oise et la directrice interdépartementale adjointe de la police nationale du Val d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val D'Oise.

Fait à Cergy, le 16 octobre 2025

Le directeur interdépartemental
de la police nationale,

Frédéric DOIDY

